**Question N° : Les prérogatives du MF2 (3,5*Pts*.)**

a) D’après le MFT, sous quelles conditions pouvez-vous valider une séance pédagogique (théorique ou pratique) d’un stagiaire MF1 ?

* *Être présent sur les lieux de l’activité*
* *Assister à un minimum de 4 séances avec le stagiaire*

*1 Pt : 0,5 Pt par condition.*

b) D’après le MFT, sous quelles conditions pouvez-vous valider les modules « enseignement pratique » et « enseignement théorique » d’un stagiaire MF1 ?

* *Le stagiaire doit avoir réalisé au moins 5 séances dont 2 complètes (pour chaque module).*
* *Traiter des thèmes d’enseignement différents qui couvrent l’ensemble des cursus de plongeurs*
* *Que le stagiaire ait réalisé les trois phases d’enseignement (conception, réalisation, évaluation) de chaque séance.*

*1,5 Pt : 0,5 Pt par condition.*

c) Quelles démarches devez-vous accomplir pour organiser un examen Niveau 4 – GP et *qui peut être membre du jury ?*

* *Faire une demande à la CTR au moins 2 mois avant la date d’examen prévue.*
* *Jury : Au moins 2 MF2/BEES2/DEJEPS.*
* *Un ou plusieurs MF1 s’ils ne représentent pas plus de la moitié des membres du jury.*

*1 Pt : 0,5 Pt par réponse.*